

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 27/001/2009 – ÉFAI

12 mars 2009

AU 72/09 Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Craintes de procès inique

GAMBIE Halifa Sallah (h)

Halifa Sallah a été appréhendé le 8 mars à son domicile de Serrekunda, une banlieue de la capitale, Banjul, et emmené au poste de police de cette ville par cinq policiers en civil. Il aurait été arrêté en raison de ses articles critiquant le recours aux services de marabouts par le gouvernement gambien. Amnesty International craint qu'il ne subisse des actes de tortures ou d'autres mauvais traitements et qu'il ne soit victime d'un procès inique.

Le 9 mars, Halifa Sallah a été transféré au poste de police de Yundung, une banlieue voisine. Le lendemain, il a été conduit à celui de Banjul. Le 11 mars, il a été inculpé de sédition et d'espionnage par le tribunal de première instance de Brikama et placé en détention provisoire à Mile II, la prison centrale de la Gambie. La prochaine audience de son procès est fixée au 25 mars.

Depuis janvier, Halifa Sallah écrit des articles pour *Foroyaa*, le principal journal d'opposition, dont il est également membre du conseil d'administration. Ces articles traitent des activités de marabouts venus du Mali et d'autres États d'Afrique de l'Ouest. Ceux-ci auraient été invités en Gambie afin d'identifier les sorciers dans un certain nombre de villages du pays.

Ils ont été conviés peu après la mort de la tante du président Jammeh car celui-ci est convaincu, semble-t-il, que la sorcellerie est à l'origine de ce décès. Selon les articles de Halifa Sallah et d'autres journalistes de *Foroyaa*, ces marabouts, accompagnés de membres de la garde d'État et de « *green boys* » (agents chargés de la protection rapprochée du président), ont désigné comme étant des sorciers des personnes issues de villages du district de Foni Kansala, une région proche de l'exploitation du président, située à Kanilai. Les personnes soupçonnées de sorcellerie ont été attaquées, arrêtées et détenues à Kanilai, et contraintes à boire des mixtures qui devaient déterminer s'il s'agissait bien de sorciers. Elles ont ensuite été forcées à « avouer » leur qualité de sorcier. Dans certains cas, elles ont également été passées à tabac et ont failli mourir sous ces coups.

Après l'arrestation de Halifa Sallah le 8 mars, plusieurs centaines de personnes auraient été arrêtées et détenues illégalement par des membres de la garde présidentielle, puis conduites à Kanilai. Une femme originaire de Makumbaya est morte d'une insuffisance rénale peu de temps après avoir été libérée des mains des marabouts. Avant cela, Halifa Sallah avait écrit au Conseil national de sécurité de Gambie en réclamant l'arrêt de ces pratiques, qu'il décrivait comme « *des violations flagrantes des droits humains et des atteintes à la vie privée des Gambiens* ».

Halifa Sallah est un ancien membre du Parlement panafricain et faisait partie des dirigeants de l'opposition à l'Assemblée nationale. Il est secrétaire général de l'Organisation démocratique populaire pour l'indépendance et le socialisme (PDOIS) et coordinateur de l'Alliance nationale pour la démocratie et le développement (NADD). Il a été candidat à l'élection présidentielle en 2006.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Gambie, les journalistes et les membres de l'opposition sont considérés comme des ennemis du gouvernement. Ils sont régulièrement harcelés, menacés – notamment de mort –, arrêtés et détenus illégalement, victimes de disparition forcée, de procès iniques et d'actes de torture.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exprimez vos préoccupations quant à la sécurité de Halifa Sallah, qui risque d'être torturé ou de subir d'autres mauvais traitements ;
- remettez en question les accusations dont il doit répondre et exprimez vos craintes à l'idée qu'il soit victime d'un procès inique ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce qu'il puisse régulièrement entrer en contact avec sa famille et un avocat de son choix.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Alhaji Yahya A. J. J. Jammeh

Office of the President

State House, Banjul

République de Gambie

Fax : + 220 4227 034

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Procureure générale et secrétaire d'État à la Justice :

Mrs Marie Saine Firdaus

Department of State for Justice

Marina Parade, Banjul, République de Gambie

Fax : +220 4225 352

Formule d'appel : *Dear Secretary of State, / Madame la Secrétaire d'État,*

Secrétaire d'État à l'Intérieur :

Mr Ousman Sonko

Office of the President

State House, Banjul, République de Gambie

Fax : +220 4223 718

Formule d'appel : *Dear Secretary of State, / Monsieur le Secrétaire d'État,*

COPIES À :

Délégation de la Commission européenne en Gambie :

Ms. Bernadette Lunde

Secretary to the Chargé d'Affaires

Delegation Of The European Commission In The Gambia

74, Atlantic Road, Fajara

P.O. Box 512, Banjul, République de Gambie

Fax : +220 449 7848

Courriers électroniques : Bernadette.lunde@ec.europa.eu

Haute Commission britannique :

Mr Philip Sinkinson

British High Commission

48 Atlantic Road

Fajara (PO Box 507)

Banjul, République de Gambie

Fax : +220 449 6134

Ambassade des États-Unis :

Ambassador Barry Wells

American Embassy Banjul Kairaba Avenue, Fajara P.M.B.

19, Banjul, République de Gambie

Fax : + 220 439 2475

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.